

## 15 - Vie des Quartiers - Bons vacances de la Ville de Besançon - Bilan 2010 - Règlement 2011/2012

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :** Les familles bisontines peuvent bénéficier d'une aide apportée par la Ville de Besançon aux vacances de leur(s) enfant(s). Cette aide est attribuée sous forme d'un bon vacances aux familles dont les enfants participent à un camp ou un séjour de Vacances (ancien Centre de Vacances et de Loisirs - colonie) durant les vacances scolaires.

Les règles d'attribution s'établissent notamment à partir des ressources des familles, de la durée du séjour facturée (minimum 5 jours soit 4 nuits) et d'un plafond de 28 jours pour une année (des vacances de Noël aux vacances de la Toussaint).

Les organisateurs des camps et séjours de vacances, après s'être fait connaître auprès des services de la ville (dossier de déclaration) lui adressent, à l'issue du séjour, une facture, et perçoivent les sommes correspondantes aux bons délivrés aux familles.

En 2010, 619 enfants ont bénéficié du dispositif -contre 616 en 2009- (274 de moins de 10 ans et 345 de 10 à 18 ans). L'utilisation la plus courante a été pour des camps de 5 jours (115) et de 7 jours (110).

Et ceci, pour un montant total de 36 875 €, représentant 7 229 jours.

### I - Bilan 2010

En 2010, 673 bons ont été distribués, contre 771 en 2009.

Bons Vacances distribués en 2009			
	Séjours Collectifs	Placements Familiaux	Total Gal
Noël 2008	14	7	21
Février 2009	42	31	73
Printemps	13	22	35
Été	516	121	637
Toussaint	1	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>586</b>	<b>185</b>	<b>771</b>

Bons Vacances distribués en 2010			
	Séjours Collectifs	Placements Familiaux	Total Gal
Noël 2009	15	4	19
Février 2010	21	14	35
Printemps	19	12	31
Été	452	131	583
Toussaint	0	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>507</b>	<b>166</b>	<b>673</b>

Nombre d'enfants par âge 2009			
2 ans	8	10 ans	52
3 ans	7	11 ans	47
4 ans	20	12 ans	51
5 ans	22	13 ans	67
6 ans	40	14 ans	51
7 ans	52	15 ans	40
8 ans	45	16 ans	29
9 ans	65	17 ans	18
		18 ans	2
	259		357
<b>Total général</b>	<b>616</b>		

Nombre d'enfants par âge 2010			
2 ans	8	10 ans	51
3 ans	19	11 ans	52
4 ans	25	12 ans	61
5 ans	24	13 ans	39
6 ans	32	14 ans	50
7 ans	58	15 ans	45
8 ans	47	16 ans	28
9 ans	61	17 ans	18
		18 ans	1
<b>Total général</b>	<b>619</b>		

2009	
Sexe	Nombre d'enfants
Garçons	363
Filles	253
Total	616

2010	
Sexe	Nombre d'enfants
Garçons	338
Filles	281
Total	619

2006/2007 = 30 % d'augmentation du nombre de Bons Vacances distribués

2007/2008 = même nombre de Bons Vacances distribués

2008/2009 = 25 % d'augmentation du nombre de Bons Vacances distribués

2009/2010 = diminution de 12 % du nombre de bons distribués pour un même nombre d'enfants bénéficiaires sensiblement identique (+ 3).

Durée de séjours 2009				Durée des séjours 2010			
Bons	Jours	Bons	Jours	Bons	Jours	Bons	Jours
101	5 jours	4	17 jours	115	5 jours	7	17 jours
119	6 jours	12	18 jours	86	6 jours	8	18 jours
150	7 jours	4	19 jours	110	7 jours	3	19 jours
34	8 jours	5	20 jours	54	8 jours	13	20 jours
15	9 jours	15	21 jours	11	9 jours	11	21 jours
16	10 jours	12	22 jours	5	10 jours	3	22 jours
9	11 jours	3	23 jours	17	11 jours	4	23 jours
78	12 jours	0	24 jours	27	12 jours	2	24 jours
22	13 jours	0	25 jours	14	13 jours	0	25 jours
76	14 jours	11	26 jours	50	14 jours	11	26 jours
57	15 jours	13	27 jours	61	15 jours	3	27 jours
10	16 jours	15	28 jours	22	16 jours	31	28 jours
<b>Total général</b>	<b>8 401 jours</b>			<b>Total général</b>	<b>7 354 jours</b>		

Situation des parents 2009	Nombre de BV	Situation des parents 2010	Nombre de BV
Célibataire	315	Célibataire	223
Mariés	173	Mariés	158
Divorcés	206	Divorcés	207
Vie Maritale	54	Vie Maritale	31
Veuf(ve)	22	Veuf(ve)	6
Pacsé(e)	1	Pacsé(e)	0

L'utilisation des bons est toujours importante dans les familles monoparentales.

**Répartition des bénéficiaires par quartier :**

2009		2010	
Quartier	Enfants	Quartier	Enfants
Bregille	41	Bregille	33
Centre-Ville	58	Centre-Ville	47
Battant	13	Battant	6
Chaprais-Cras	29	Chaprais-Cras	35
Clairs-Soleils	18	Clairs-Soleils	25
Grette-Butte	57	Grette-Butte	64
St-Ferjeux	53	St-Ferjeux	49
Orchamps - Palente	83	Orchamps - Palente	51
Montrapon Fontaine Ecu	43	Montrapon Fontaine Ecu	65
Planoise	249	Planoise	225
St-Claude	60	St-Claude	46
Tilleroyes	7	Tilleroyes	12
Velotte	20	Velotte	15

**Structures organisatrices des séjours :**

2009			
Association	Nb de BV par Assoc	Association	Nb de BV par Assoc
AFB	185	Ferme d'Aulot	3
PEP	136	Les Fauvettes	3
MJC Besançon Clairs-Soleils	89	ALEDD	3
Profession Sport 25	78	Folle Avoine	2
ASEP	67	Evasion 91	2
Barboux	56	Vacances Musicales	1
Etoile Sportive de St-Ferjeux	33	UFCV	1
CLAJ	20	Rêves de Jeux	1
AROEVEN	19	MRJC	1
Scouts de France	15	Maison de la Gendarmerie	1
EPAF	10	Ligue de l'Enseignement	1
Francas	8	Les Sarments	1
EEU	8	LEC	1
MSI	7	Juratlantique	1
URFOL	5	FC Basket Camps	1
IGESA	5	Diocèse Besançon-Belfort	1
Passe-Muraille	4	AVEA	2

2010			
Association	Nb de BV par Assoc	Association	Nb de BV par Assoc
AFB	165	Les Fauvettes	3
MJC Besançon-Clairs-Soleils	125	UFCV	2
PEP 25	90	La Combe d'Abondance	2
Les Barboux	65	ALEDD	2
Profession Sports 25	42	Avea La Poste	2
Scouts et Guides de France	27	Ligue de Basket	2
ASEP	27	Passe Muraille	2
Les Francas du Doubs	25	Rougemont Loisirs	2
(Ville) Anim Été Jeunes	19	Igesa	1
Etoile Sportive de St-Ferjeux	15	Ligue de l'Enseignement	1
EPAF	13	La Batailleuse	1
AROEVEN	11	Nature pour tous	1
CLAJ de Franche-Comté	8	MRJC	1
La Roche du Trésor	6	PEP39	1
EEUDF	5	Evasion 91	1
Maison de la Gendarmerie	4	Sport Elite Jeunes	1
Ferme d'Aulot	4	Eau Vive	1

Le montant total des bons attribués s'élevait pour l'année 2008 à **37 381 €**, contre **42 991 €** en 2009 pour un budget prévisionnel de 40 000 € et **36 875 €** en 2010 (dont 560 € séjours Anim Été Jeunes organisés par Coordination Jeunesse et Inter'Agés).

## II - Règles d'attribution et de fonctionnement 2010/2011

L'attribution des bons de vacances est fonction :

1. Des ressources des familles
2. De la durée du séjour (5 jours soit 4 nuits au minimum) : le calcul du nombre de jours est basé sur le nombre de jours facturés par l'organisme
3. En outre le plafond de 28 jours pour une année et par enfant est toujours valable (vacances de Noël 2010/2011 jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint 2011).

Montants proposés :

### Bons Vacances :

- ◆ 6,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 530 €
- ◆ 4,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial strictement supérieur à 530 € et inférieur ou égal à 680 €

◆ 2,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial strictement supérieur à 680 € et inférieur ou égal à 988 €.

**Placements familiaux :**

◆ 4,00 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 530 €

◆ 3,00 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial strictement supérieur à 530 € et inférieur ou égal à 680 €.

Il est proposé à partir de 2011 de prendre en compte les Quotients Familiaux CAF Pro (calculé par la CAF) comme mode de calcul des droits aux bons vacances de la Ville.

En cas d'absence de CAF Pro, il sera réalisé un calcul du QF simplifié : à savoir la prise en compte des revenus avant abattements figurant sur l'avis d'imposition 2009 divisé par le nombre de parts et divisé par 12.

Le nombre de parts à retenir, pour une personne seule ou en couple :

- 2,5 parts pour 1 enfant
- 3 parts pour 2 enfants
- 4 parts pour 3 enfants
- 4,5 parts pour 4 enfants
- + 0,5 part pour chaque enfant supplémentaire
- + 0,5 part pour chaque enfant handicapé.

Les tranches des QF restent inchangées et sont identiques à celles appliquées par la Caisse d'Allocations Familiales.

L'aide n'est pas versée directement à la famille ; la famille remet le bon à l'organisateur qui déduit le montant du prix du séjour.

Les organisateurs des camps et séjours de vacances, après s'être fait connaître auprès des services de la ville (dossier de déclaration) lui adressent, à l'issue du séjour, une facture, et perçoivent les sommes correspondantes aux bons délivrés aux familles.

Ce règlement est valable jusqu'à mai 2012, sous réserve de modification au préalable par le Conseil Municipal.

**Proposition**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du bilan du dispositif, est invité à délibérer sur les règles de fonctionnement et d'attribution des Bons Vacances 2011/2012.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 2 février 2011.*